

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° I-CF1621

présenté par

M. Lecamp, M. Martineau, M. Dive, Mme Le Peih, Mme Lingemann, M. Taupiac, M. Fugit,
Mme Dupont, M. Chassaigne, M. Alfandari et M. Turquois

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.